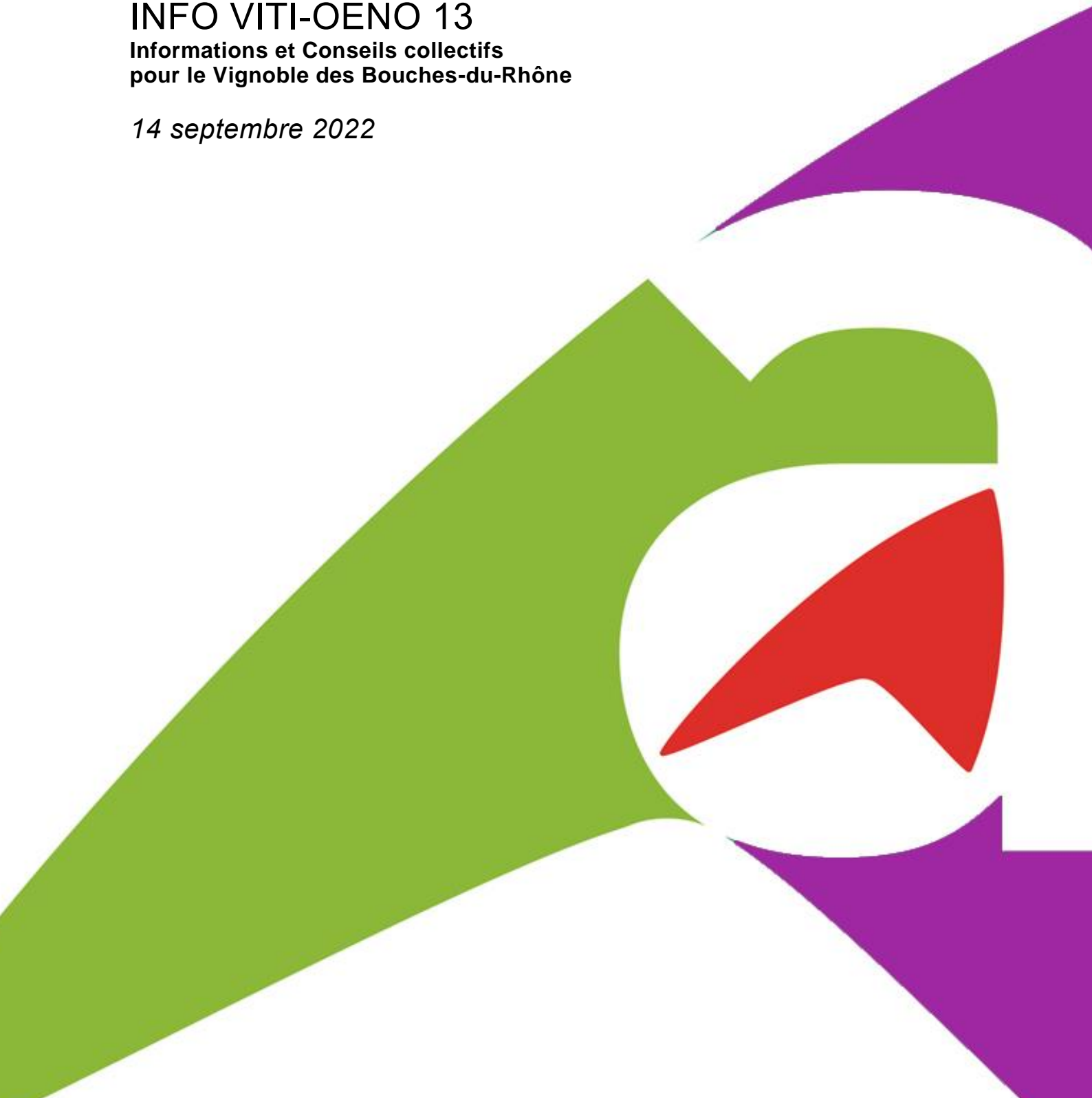


# INFO VITI-OENO 13

**Informations et Conseils collectifs  
pour le Vignoble des Bouches-du-Rhône**

*14 septembre 2022*



## ACTUALITES FLAVESCENCE DOREE

Les premiers symptômes de la maladie étaient visibles à partir de mi-juin cette année principalement en bordure du Rhône, à l'ouest du département (Arles, Tarascon), sur des cépages spécifiques très précoces.

Aujourd'hui, les symptômes sont visibles dans tous les secteurs.

**Les prospections de Flavescence Dorée (FD) sont en cours : 4200 ha ont été prospectés à ce jour.** Le résultat des prospections montre actuellement (source DRAAF PACA) :

Communes	Nombre de parcelles confirmées positives FD pour la campagne 2022 jusqu'au 13 septembre suite à analyse officielle	Remarques
Arles	15	Plusieurs milliers de souches atteintes, plusieurs parcelles à arracher en totalité
<b>Boulbon</b>	<b>3</b>	<b>Nouvelle commune contaminée</b>
<b>Eyragues</b>	<b>3</b>	<b>Nouvelle commune contaminée</b>
Noves	4	
<b>St Etienne du Grès</b>	<b>2</b>	<b>Nouvelle commune contaminée</b>
Tarascon	2	<b>Nouvelle commune contaminée</b>
<b>TOTAL provisoire au 13 septembre</b>	<b>29</b>	

Par ailleurs, des prélèvements réalisés par les professionnels (domaines ou Chambre d'agriculture 13) confirment la contamination de 9 parcelles supplémentaires (8 à Arles et 1 à Tarascon).

Le communiqué complet de la DRAAF peut être consulté [ICI](#)

Pour les secteurs précoces, lorsque les vendanges sont terminées, nous invitons les caves coopératives ainsi que les caves particulières qui ne l'ont pas encore fait, à prendre rapidement contact avec Ana Chavarri Padilla au 06.33.11.56.78 pour établir un calendrier de prospection fine. Il en sera de même pour les structures en zone tardive qui n'ont pas encore réalisé leur prospection fine. Vous pouvez aussi, en cas d'arrêt dans la période de vendange, profiter de ce temps pour réaliser la prospection.

**Les prospections se terminent le 14 octobre.**

*La prospection fine consiste à passer au crible toutes les parcelles d'une commune un rang sur deux avec des équipes de vigneronnes encadrées par des agents de la CA13 et/ou de la FREDON.*

*Les professionnels ont une place INDISPENSABLE dans le schéma de réalisation de la prospection. La mobilisation des professionnels permet de réaliser une cartographie de la situation sanitaire du vignoble et d'assainir le vignoble dans les secteurs du département touchés par la flavescence dorée.*

*Sur une même commune, il est important, lorsque cela est possible, que cave coopérative et cave particulière mettent en commun leurs moyens humains pour optimiser au niveau organisation et temps la prospection fine.*

Pour faciliter le passage dans les rangs des vignes, merci de vous abstenir d'effectuer le travail du sol sur tous les rangs.

Cette année, à la demande du syndicat des Vignerons d'Arles, la Chambre d'agriculture a mis en place un dispositif de prospection précoce, compte-tenu de la spécificité de ce secteur très précoce à extérioriser très tôt les symptômes de jaunisses.

Ce cas de figure n'est pas observé pour l'instant sur les autres secteurs du département.

Une parcelle de grenache noir a ainsi été suivie depuis la mi-juin. Cette parcelle extériorisait 13 pieds atteints de jaunisses le 24 juin, et 4 semaines plus tard : 211 pieds.

## LE POINT SUR L'ENHERBEMENT DU VIGNOBLE

---

L'automne est propice pour implanter un enherbement dans les parcelles. Celui-ci a pour effets :

- ✓ De lutter efficacement contre l'érosion et de limiter le ruissellement et les transferts de produits phytosanitaires,
- ✓ D'améliorer la structure des sols (effet décompactant, augmentation de la stabilité structurale, de la porosité et de la perméabilité du sol, source de matière organique, vie biologique des sols favorisée...),
- ✓ De créer une niche écologique pour les auxiliaires comme par exemple les typhlodromes,
- ✓ De maîtriser la vigueur et les rendements : de 0 à 40 % selon les espèces constituant l'enherbement,
- ✓ De diminuer la sensibilité de la vigne à la pourriture grise et à la pourriture acide,
- ✓ De diminuer le nombre d'écimages, les passages d'entretien du sol,
- ✓ D'améliorer la portance des sols (confort pour les traitements, la taille et la récolte) tout en limitant les risques de tassement.

Les contraintes et limites de l'enherbement des vignes sont :

- ✓ Un risque accru de gelées de printemps,
- ✓ Une possible concurrence hydrique/ et ou azotée.

## L'ENHERBEMENT INTER RANG

---

Il peut être permanent ou temporaire, semé ou spontané selon les objectifs.

L'entretien du couvert herbacé dans l'inter rang est réalisé par des outils permettant la tonte ou des systèmes de rouleaux couchant la végétation sans la détruire totalement pour assurer un mulch.

### L'ENHERBEMENT NATUREL :

L'objectif est d'implanter un enherbement spontané et de le maîtriser à un niveau non concurrentiel pour les vignes.

Les avantages sont de ne pas avoir recours aux herbicides, de lutter contre l'érosion, le ruissellement, d'améliorer la portance de sols avec un coût limité. Les essais menés dans la région et notamment dans notre département ont montré l'intérêt de cette technique :

- le maintien de la flore spontanée jusqu'à la floraison voire la fermeture de la grappe n'a quasiment aucune incidence sur le rendement, notamment lorsque l'enherbement est constitué d'espèces qui se développent peu et/ou à cycle court (crépis, picris, ray-grass, géranium, luzerne, vesce, orge des rats...).

- un enherbement naturel permanent peut être toléré dans beaucoup de parcelles « moyennes », baisse de rendement de 0 à 10 % selon les situations. Ces situations « moyennes » concernent les parcelles où l'objectif de rendement fixé par le vigneron est atteint. L'enherbement spontané y est utilisé en tant qu'entretien du sol uniquement. Dans les terroirs maigres dans lesquels la vigne est peu vigoureuse, la couverture végétale spontanée permanente sera déconseillée.



### Recommandations :

Bien observer la flore présente. En présence majoritaire de plantes à forte croissance en hauteur (érigeron, amarante, chénopode...) et/ou vivaces (mauves, chiendent, sorgho d'alep...), le couvert végétal peut être détruit avant floraison pour limiter la concurrence.

Si la parcelle n'est pas correctement couverte par la flore spontanée, envisager un enherbement semé. Entretien : tondre en fonction de la pousse de l'herbe et le niveau de concurrence exercé.

## L'ENHERBEMENT SEMÉ :

Le choix de l'espèce est fonction des caractéristiques de la parcelle et des objectifs prioritaires recherchés : lutte contre l'érosion, maîtrise de la vigueur, amélioration de la portance, et de la fertilité des sols, prévention des maladies et ravageurs...

Une fosse pédologique permettra de qualifier le sol et notamment sa réserve utile (quantité d'eau que le sol peut absorber et restituer à la vigne).

### Choix de l'espèce :

	Doses kg/ha	Installation	Baisse rendement	Pérennité	Résistance à la sécheresse
Ray grass anglais	30-40	Très bonne	10 à 20%	5 à 7 ans	Moyenne
Fétuque élevée	30-40	Très bonne	30 à 40%	6 à 10 ans	Bonne
Fétuque rouge ½ traçante	30- 50	Moyenne à difficile	10 à 20%	4 à 6 ans	Moyenne
Luzerne annuelle	30	Moyenne à difficile	Léger effet dépressif possible la 1 <sup>ère</sup> année	<5 ans	Moyenne

### Concurrence hydrique et azotée d'un enherbement :

Plusieurs travaux de recherche ont montré qu'un **enherbement est plus concurrentiel par sa consommation d'azote que par sa consommation d'eau.**

Cependant, dans les parcelles où la réduction de vigueur et de rendement est déjà importante, une forte contrainte hydrique peut accentuer le phénomène de baisse de rendement.

Par ailleurs, un enherbement assèche plus vite le sol mais il permet de mieux le recharger à l'automne (moins de ruissellement et meilleure porosité).

La concurrence azotée peut être évitée en intervenant dès que la vigne s'approche de l'équilibre vigueur/ production souhaité. Deux interventions sont alors envisageables :

- **diminution de la surface enherbée** (exemple : destruction de l'enherbement 1 rang sur 2).
- **apport modéré d'azote facilement assimilable** (15 à 30 unités au maximum) sous le rang de vigne au stade 3-5 feuilles étalées.

*Attention : Si les deux techniques sont mises en œuvre simultanément, on risque de retrouver les problèmes combattus à l'origine (excès de vigueur...).*

Des **mélanges** intéressants (ray-grass anglais/fétuque rouge ½ traçante, ...) sont proposés par les distributeurs.

### Quelques exemples de situations :

Objectif	Type de sol/vigne	Exemples
Maîtriser la vigueur de la vigne	Plaine, sol profond Vigne vigoureuse	60% fétuque élevée + 40% ray grass
	Sol à réserve utile moyenne Vigne vigoureuse	30% fétuque élevée + 40% ray grass anglais + 30% fétuque rouge ½ traçante
Réduire le ruissellement et l'érosion	Sol à réserve utile importante Vigne vigoureuse	50% fétuque rouge ½ traçante + 50% ray grass
	Sol à réserve utile moyenne Vigne peu vigoureuse	1 rang : luzerne annuelle 1 rang : 30% ray grass + 70% paturin
Améliorer la portance	Sol à réserve utile moyenne Vigne vigoureuse	30% fétuque élevée + 40% ray grass anglais + 30% fétuque rouge ½ traçante
Stimuler l'activité biologique des sols	Sol peu profond Faible teneur en matières organiques	Engrais verts (voir paragraphe plus loin)

### Mise en œuvre :

La majorité des parcelles âgées d'au moins 5 ans peuvent être enherbées, à l'exception des parcelles non mécanisables et celles aux sols superficiels souffrant régulièrement de stress hydrique. Les parcelles gélives peuvent également être enherbées à condition de tondre ras l'enherbement avant le débourrement.

### Suivant la situation, on peut adapter l'enherbement en modulant la surface enherbée.

On peut commencer par un enherbement un inter-rang sur deux, 50% de l'inter-rang par exemple.

Détruire le chiendent et autres vivaces avec un travail du sol efficace avant l'installation du semis. Arrêter les herbicides de pré-levée un an à l'avance sur la zone semée.

Il est préférable de semer à l'automne, le plus rapidement après les vendanges.

Aucune fertilisation en plein n'est nécessaire, car le risque d'augmenter la vigueur du gazon est trop grand. Si la fertilisation est nécessaire, elle doit être localisée sur le rang.

Avant de semer, réaliser un griffage superficiel pour émietter et éliminer les adventices.

### LES ENGRAIS VERTS :

Des semis d'enherbement temporaire (**engrais verts**) sont réalisables.

Cette technique consiste à implanter un couvert végétal pendant la période de repos de la vigne pour augmenter la fertilité du sol, et faciliter la disponibilité en éléments nutritifs.

Les engrais verts permettent une bonne couverture automnale du sol sans concurrence pour la vigne du fait qu'ils sont retournés au printemps suivant. Leur installation en sols maigres et sableux paraît toutefois assez difficile.

### Les principales familles d'engrais verts (source Agrobio Périgord) :

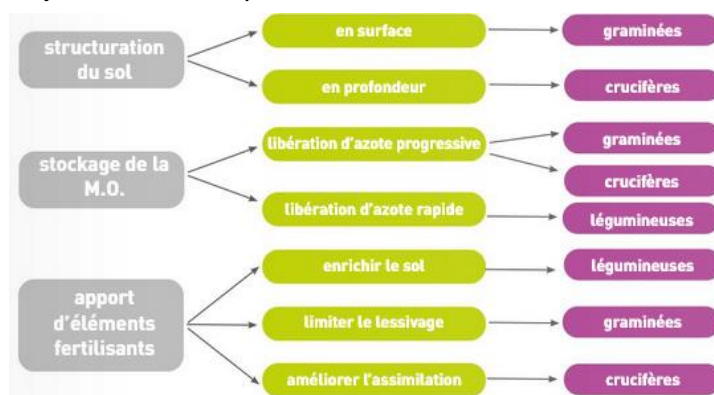
	Effet sur la structure en surface	Effet sur la structure en profondeur	Limitation du lessivage des nutriments	Enrichissement du sol en azote	Effet dépressif (nettoyant sur les adventices)
<b>Graminées*</b>	+++	--	++	-	-
<b>Légumineuses fourragères*</b>	--	+++	+	+++	++
<b>Crucifères*</b>	-	+++	+++	++	++

\* exemples – Graminées = seigle, avoine, triticale, orge...

Légumineuses = vesce, féverole, pois fourrager, trèfles, sainfoin...

Crucifères = moutarde, radis, navette fourragère, colza fourrager...

En fonction de vos objectifs, le choix pourra se faire de la manière suivante :



Source « Les couverts végétaux au service de la viticulture, Chambre d'agriculture Charente Maritime »

Certaines espèces ont la propriété de lutter contre les adventices. Soit grâce à leur fort pouvoir couvrant (crucifère, phacélie...), soit par leur effet allélopathique - faculté de limiter la levée



d'autres herbes - (luzerne contre le chardon, liseron ou chiendent, radis fourrager contre la moutarde et la ravenelle, la phacélie contre le chiendent et le sarrasin contre le rumex et la renouée...). D'autres espèces permettent d'améliorer la structure du sol grâce à leur système racinaire (luzerne, navette fourragère...).



*Féverole implantée à l'automne 2019 photo réalisée au printemps 2020. Dans cet essai, nous avons mis en évidence un gain significatif d'azote assimilable dans les raisins à la récolte.*

**Attention aux couverts type phacélie, sarrasin, chanvre ou sorgho où le court noué est avéré.**

Parmi les nombreuses espèces testées, les céréales du type blé ou orge paraissent donner les meilleurs résultats à moindre coût (par rapport à des crucifères ou d'autres espèces).

**Les points clefs pour « réussir » un engrais vert :**

- ✓ Semer au plus tôt avant/ après vendanges, sur une préparation fine et motteuse du sol, à une profondeur de 1 à 5 cm (grosse graine à semer à 5cm, petite graine à semer en surface). Ne pas hésiter à surdoser. Utiliser un semoir adapté. Rouler le semis.
- ✓ La destruction aura lieu entre le débourrement et 1 à 2 mois avant la floraison de la vigne, selon les espèces, le risque de gel. Il faut détruire le couvert avant sa floraison pour éviter le risque de montée en graine et de resemis.
- ✓ Le mode de destruction dépend des objectifs. Par exemple, pour lutter contre l'érosion : laisser un mulch en surface, après un broyage grossier. Pour augmenter la fertilité/vie du sol : broyage/dégradation courte/incorporation superficielle,
- ✓ Un enfouissement rapide (quelques jours après le fauchage) permet de restituer au sol la majorité des éléments fertilisants de l'engrais vert.
- ✓ Un enfouissement tardif (3-4 semaines après le fauchage) permet d'enfouir des matières sèches qui libéreront peu d'éléments minéraux
- ✓ Ne pas enfouir profondément. Ne pas enfouir sur sol humide.

***Votre prochain bulletin : le 28 septembre***

**Rédaction, coordination**

Didier Richy : Tél. 06 30 51 44 02

Vanessa Fabreguette : Tél. 06 74 55 81 19

**[Vos Infos Viti / BSV / Vidéos en un clic](#)**

« La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produit phytosanitaire sous le N°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »

Avec le financement de :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»